

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier	Numéro de permis 2024045	Date d'inspection Le 18 novembre 2024	
Nom de l'établissement Nature Ludique - CAHM		Numéro de téléphone (506) 838-4461	
Adresse 41 avenue Des Érables Clair NB E7A 2C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, des espaces de rangement, des médicaments (aucun) et de l'alimentation. Observation de l'accueil des enfants et de la collation.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 novembre 2024

Date

original signé par
Sarah Laplante

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 novembre 2024

Date